

Jean-Christophe LAGARDE
Président du groupe UDI et Indépendants
Président de l'UDI
Député de Drancy-Bobigny-Le Bourget

Paris, le 30 octobre 2020

Monsieur Olivier CADIC
Sénateur représentant les Français établis hors de France
Casier de la Poste
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Nos réf. : 20201016/TR

Monsieur le Sénateur,

Suite à votre initiative au Sénat et au vote de la résolution « *pour le renforcement des sanctions adoptées par le Conseil européen contre des responsables des violations des droits humains au Venezuela et pour soutenir les États signataires de l'enquête auprès de la Cour pénale internationale* » datant du 30 octobre 2019, je souhaite vous informer de la mobilisation des Députés du groupe UDI et Indépendants pour qu'une telle résolution voie le jour à l'Assemblée nationale.

Lors d'une prochaine réunion de mon groupe parlementaire, je proposerai d'inscrire cette proposition de résolution lors de notre « niche parlementaire », journée consacrée aux initiatives législatives du groupe UDI et Indépendants devant se tenir en mars 2021.

Si comme je l'espère mes collègues Députés me donnent leur assentiment, je serais amené au nom du groupe UDI et Indépendants à porter dans l'hémicycle un projet de résolution sur la crise au Venezuela et sur les graves violations des droits humains.

Vous savez mon engagement contre la dictature vénézuélienne et contre Nicolas MADURO lui-même. J'ai déposé une plainte contre Nicolas MADURO le 17 juillet 2018, pour ses propos racistes visant l'équipe nationale de football français.

Monsieur MADURO est responsable de la situation catastrophique de son pays qui traverse aujourd'hui une crise humanitaire complexe.

La résolution que le groupe UDI et Indépendants sera peut-être amené à porter à l'Assemblée nationale en mars 2021, s'appuiera notamment sur les conclusions de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, dévoilées le 16 septembre dernier.

Les conclusions de ce rapport ne peuvent pas nous laisser indifférents, il établit que Nicolas MADURO et ses plus proches collaborateurs persécutent, emprisonnent, torturent, font disparaître et massacrent la population, surtout ceux qui osent le questionner. « *Les forces de sécurité vénézuéliennes ont commis des violations systématiques des droits humains, y compris des meurtres et des tortures* ».

Nous, responsables politiques, devons agir afin de lutter contre cette dictature responsable, selon l'ONU, de crimes contre l'humanité.

Nous souhaitons donc renforcer efficacement, sur le territoire français, les sanctions à l'encontre des hauts responsables vénézuéliens ayant commis des crimes contre l'humanité.

Le combat pour les droits humains est universel et il est de notre responsabilité de le porter, ensemble. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons lutter en France comme partout dans le monde contre les extrémismes, pour le respect de l'État de droit et des libertés fondamentales. Ces libertés, vous le savez, elles ne sont jamais acquises !

Je me tiens à votre entière disposition afin que nous portions ensemble plus loin la défense des droits humains. Nous devons également veiller à ce que des mesures efficaces contre les responsables des violations et des crimes identifiés dans le rapport soient prises en compte par l'État français.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma haute considération.



Jean-Christophe LAGARDE